



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 36583

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'indispensable place de l'enseignement de l'histoire et de la géographie au cours des trois années du second cycle du lycée. La réforme annoncée prévoit que ces deux disciplines feraient partie du tronc commun en classe de seconde mais pourraient devenir optionnelles en classes de première et terminale. Un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir, dit-on. Si un tel projet devait voir le jour, que vaudraient les déclarations de monsieur le Président de la République sur le devoir de mémoire ? Il souhaiterait connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Dans sa déclaration du 15 décembre 2008, le ministre de l'éducation nationale a fait part de sa décision de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, initialement prévue en classe de seconde à la rentrée 2009. Ce report répond à la volonté de laisser plus de temps pour discuter du contenu d'une réforme dont le caractère nécessaire est très largement admis. Dans une lettre de mission du 15 janvier 2009, le ministre de l'éducation nationale a confié à Richard Descoings, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, le soin d'approfondir la concertation sur la réforme du lycée. Il s'agit, à l'issue de consultations avec toutes les parties prenantes du système éducatif (lycéens, enseignants, familles, société civile), de tracer les grandes lignes d'une évolution de l'organisation du lycée qui permette de répondre aux besoins des élèves et de promouvoir les conditions d'une réelle équité sociale dans l'accès aux études supérieures. Dans la lettre de mission, les grands axes autour desquels la réflexion devra s'articuler ont été précisés : renforcer l'accompagnement des élèves en difficulté tout au long de la scolarité du lycée et réduire les redoublements, particulièrement en classe de seconde ; rééquilibrer la voie technologique par rapport à la voie générale et, à l'intérieur de la voie générale, les dominantes correspondant aux actuelles séries S, ES et L ; mieux préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, aussi bien en termes de méthodes de travail que d'orientation ; donner place et reconnaissance à la responsabilité et à l'engagement des lycéens dans la vie de leur établissement et dans l'organisation de leurs études. Richard Descoings doit remettre son rapport en mai 2009, de manière à ce que la réforme puisse être mise en place dans de bonnes conditions à compter de la rentrée 2010. C'est dans ce cadre que sera traitée la question de la place de l'histoire-géographie dans l'enseignement du lycée.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36583

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2008, page 10343

Réponse publiée le : 12 mai 2009, page 4626